

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le douze mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Mr Frédéric BASILLE, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs Alain LORAY, Catherine CREVEL, Patrick BOSTYN, Sylvain RICOUARD, Patricia TORRES-MEDIANERO, Caroline CAVELLIER, Virginie JONQUAY, Fabrice FRANGEUL, Laurent LEONARD, Stéphanie SAVARY.

ETAIENT ABSENTS :

Mr Pierre VARGUES

Mr Frédéric CUISSINAT

Mme Laurence LEVASSEUR-LE MOAL donne pouvoir à Mme Stéphanie SAVARY

A été nommé secrétaire de séance : Mme Stéphanie SAVARY

« « « « « « « « « « « «

L'Ordre du jour était le suivant :

- Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 Février 2025- Approbation
- Projet travaux investissement 2025-Demande de subvention-Autorisation
- Questions diverses

« « « « « « « « « « « «

Ordre du jour complémentaire

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- **Objet : Ciné toiles 2025-convention de partenariat-Autorisation de signature**

➤ **APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ**

« « « « « « « « « « « «

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2025 - APPROBATION

Le procès-verbal de la séance du 5 Février 2025 a été transmis aux conseillers municipaux et n'a fait l'objet d'aucune remarque. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver celui-ci.

➤ **APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ**

PROJET TRAVAUX INVESTISSEMENT 2025-DEMANDE DE SUBVENTION-AUTORISATION

Il est exposé au conseil municipal :

La réunion Commission Travaux s'est réunie le 11 février 2025 pour évoquer les futurs projets de travaux d'investissement pour 2025

La Commission Finances qui s'est réunie le 10 février 2025 a étudié ces projets et les a priorisés comme suit.

DEFENSE INCENDIE :

- Installation de 3 poteaux incendie par l'entreprise Véolia, 1 rue de Mare aux Aulnes, 1 rte de Blésimare, 1 rue des Hellandes. Montant des travaux : 16 925.27 € HT, soit 20 130.33 € TTC.

ECOLE :

- Pose balises PPMS par l'entreprise Goubert. Montant des travaux : 9 877.29 € HT, soit 11 852.75 € TTC.
- Accès au numérique par l'entreprise Décibel service et achat de tablettes chez Xefi. Montant total de la dépense : 19 843.20 € HT, soit 23 811.84 € TTC.

CIMETIERE :

Aménagement du cimetière comprenant :

- la reprise de concessions effectuée par l'entreprise Burette
- Fourniture et pose d'un abri par l'entreprise KESTRYAN,
- Fourniture et pose d'un couvercle pour l'ossuaire par l'entreprise Clôture de Seine
- Réfection d'allées par l'entreprise DECULTOT.

Montant total des travaux : 17 677.38 € HT, soit 21 212,86 € TTC.

MAIRIE :

Pose de faux plafonds acoustiques. Montant estimatif des travaux : 3 895.00 € H.T, soit 4 674.00 € TTC.

Mr Loray, 1^{er} adjoint informe le conseil municipal qu'une 2^{ème} entreprise a été contactée. Elle fera un diagnostic avant de proposer un devis. Ce devis sera présenté au prochain conseil municipal.

ACHAT VEHICULE :

Acquisition d'un véhicule type trafic électrique. Montant de la dépense : 31 879.76 € HT, soit 39 086.16 € TTC.

Après exposé, il est proposé au conseil municipal :

- De lancer pour l'année 2025 les travaux suivants :
 - L'installation de 3 poteaux incendie
 - Pose de balises PPMS et l'accès au numérique à l'école
 - L'aménagement du cimetière
 - L'achat d'un véhicule électrique
- De solliciter auprès des services de la D.E.T.R, du FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) et du Département les subventions les plus élevées possibles.
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus.

CINE' TOILES 2025 – CONVENTION DE PARTENARIAT-AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est exposé au conseil municipal,

Dans le cadre de l'opération Ciné'toiles 2025, l'Association Du Grain à Démoudre et la Commune coorganisent la mise en place d'une projection plein air et d'un concert.

La manifestation aura lieu le 1^{er} Août 2025 dans le parc de la Mairie

La commune participera au frais à hauteur de 1 000.00 € TTC et prendra en charge les repas fournis le soir de la manifestation.

Afin de fixer les modalités logistiques et financières, une convention de partenariat doit être signée entre la commune et l'association Du Grain à Démoudre.

Après exposé, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Mr le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association Du Grain à Démoudre.
- De verser une participation de 1 000.00 € TTC et de prendre en charge les repas fournis le soir de la manifestation.
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

Adhésion Fondation du Patrimoine : Le montant de l'adhésion 2025 est de 200.00 €. Cette adhésion sera proposée à la prochaine réunion du conseil municipal.

PLU : Il est nécessaire de reprendre certaines délibérations, notamment celles concernant le droit de préemption sur les commerces et la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles. Ces délibérations seront proposées à la prochaine réunion du conseil municipal.

La délibération concernant le droit de préemption urbain est prise par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole. Le projet de lotissement situé rue des Hellandes sera présenté prochainement en Mairie par le promoteur.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES : Il sera proposé à la prochaine réunion du conseil municipal de fixer un tarif aux associations extérieures qui utiliseront les salles pour des manifestations culturelles ou caritatives.

ECOLE : L'Inspecteur académique a informé la commune qu'une fermeture de classe est programmée pour la rentrée 2025-2026 si le seuil des 127 élèves n'est pas atteint. Cette décision a été prise sur les chiffres connus de l'inspecteur académique, soit 118 élèves inscrits. Cependant, le nombre des élèves à ce jour est de 129. Après vérification, l'Inspecteur académique n'aurait pas reçu les derniers chiffres. La liste des élèves inscrits lui a donc été retransmise.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00